

Gestion de la grippe aviaire au Bénin : Tapis rouge au virus H5N1 sur les cadavres de victimes innocentes

Par Patrice Sagbo, Actions pour le Développement Durable (ADéD) - Bénin

(Suite et fin)

La destruction de volailles devrait concerner toutes les volailles tant locales qu'importées. On ne cessera jamais de s'interroger sur cet acharnement d'extermination sur les seules volailles locales, ressources précieuses de notre patrimoine génétique africain. Est-ce que la grippe aviaire a été prouvée à leur niveau ? Au même moment, avec le soutien du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la Pêche (MAEP) et de tout le gouvernement, il a été organisé en grande pompe et avec forte médiatisation (cinq minutes au moins de diffusion sur la chaîne de la télévision nationale), la dégustation publique de volailles importées et dérivés au Palais des Congrès de Cotonou afin de convaincre les populations à acheter et consommer massivement cette catégorie de volailles importées et dérivés. Ainsi, des cages et hangars de fortune remplis de poules pondeuses importées en fin de carrière, de coquelets, de dindons importés ont été installés partout sur le territoire du Bénin au nez et à la barbe de tous ces destructeurs de volailles locales et techniciens de la direction de l'élevage. Pourtant, on ne connaît rien du statut, de l'état sérologique de toutes ces volailles importées disséminées sans aucune restriction et pour des raisons commerciales sur tout le territoire national, malgré la présence déjà des foyers de grippe aviaire au Bénin depuis le 4 décembre 2007. Voilà l'incohérence des mesures mises en œuvre pour la gestion de la grippe aviaire, avec toutes les contradictions et injustices associées. Ce faisant, toutes les conditions de dissémination du virus H5N1 dans tout le Bénin étaient ainsi réunies en cette période de fêtes de décembre 2007.



Mais cela ne gêne presque personne. Certainement parce que les paysans et les éleveurs ne font peur à personne, et sont donc maltraités et bluffés à souhait.

Destruction sans dédommagement

Plus inquiétante et confuse est « la destruction des volailles sans dédommagement » soutenue par le directeur de l'élevage : « Une fois que la loi doit être exécutée et que les uns et les autres sont informés, toute arrestation de volailles ne donne pas droit à des indemnités. Et c'est dans ce cadre que les volailles qui ont été arrêtées sont systématiquement détruites.

Lorsqu'il s'agit d'une loi, d'un règlement de l'Etat et pour l'intérêt commun de la nation, il est interdit de faire circuler des volailles, des zones infectées vers des zones non infectées, nous avons mis des barrières de contrôle parce que c'est extrêmement dangereux que des volailles viennent des départements de l'Ouémé où nous avons 4 foyers de grippe aviaire. A partir de ce moment, nous n'avons plus d'autres solutions que d'appliquer le règlement qui veut que l'on protège le reste du pays. A partir de ce moment, toute arrestation de volailles ne peut pas être soumise à une indemnité. »

Il est impérieux et vital de protéger le reste du pays, mais pas détruire les volailles locales sans dédommager les propriétaires de volailles qui n'en sont pour rien dans la contamination du pays, bien au contraire.

De plus, en 2006, cette question a retenu l'attention des donateurs lors d'une conférence internationale sur la grippe aviaire à Bamako (Mali). Ces donateurs de dix pays, la Commission de l'Union Européenne, la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement se sont engagés à verser près de 500 millions de dollars de dons afin de lutter contre la grippe aviaire et se préparer à l'éventualité d'une pandémie humaine pour 2007.

Plus de cent pays et organisations internationales étaient représentés à la conférence. Cette réunion de trois jours a permis aux experts d'échanger des informations sur la maladie et aux délégations ministérielles de définir des stratégies communes en matière de financement des programmes de lutte contre la maladie.

Les 500 millions de dollars ont été fermement promis pour l'année 2007 par tous les bailleurs. Le Bénin était-il représenté à cette conférence ? Ces millions de dollars ont-ils été effectivement débloqués ? Il revient aux autorités de fixer le peuple. Rappelons quand-même que les donateurs n'ont pas hésité à se manifester pour empêcher la propagation de la grippe aviaire lors de cette rencontre inédite en Afrique. D'ailleurs, la Communauté Internationale à travers la Banque Mondiale s'est engagée de nouveau à mobiliser 400 millions de dollars pour la même cause en 2008.



Structure de Gestion de la grippe aviaire

Bien entendu que la gestion de la grippe aviaire est une affaire technique. Mais ce n'est pas une raison pour prétendre que c'est seulement la direction de l'élevage qui va s'en occuper. Ceci est d'autant plus vrai que la grippe aviaire est une zoonose comme l'a si bien rappelé le directeur de l'élevage sur des chaînes de télévision du Bénin. Cela étant, la grippe aviaire est un problème de santé publique. Ainsi sa gestion devrait nécessiter la mise en place d'un comité de crise composé de plusieurs ministères et autres institutions et structures, y compris la société civile, avec des cellules dynamiques et opérationnelles, avec des tâches précises comme c'est le cas ailleurs. Une lutte concrète, efficace et transparente contre cette zoonose est à ce prix. Autrement, le Bénin risque de connaître la même situation que la peste porcine qui continue de détruire le cheptel porcin, en dépit des projets défunts financés à coût de millions de francs CFA ; ce qui fait que l'élevage du porc au Bénin continue de rester en veilleuse. Seuls les éleveurs courageux continuent d'entreprendre dans ce domaine où la situation épidémiologique est un « clair sombre ». Si on ne veut pas sceller volontiers le sort de l'aviculture au Bénin en consommant les millions et milliards de dons sur les cadavres de volailles locales et de pauvres paysans tout en cajolant la grippe aviaire, on a alors intérêt à changer de fusil d'épaule.

Information, communication

L'un des points clés devant figurer dans la stratégie de lutte contre la grippe aviaire (s'il y en avait une) devrait, plus que quelques simples communiqués, avoir pour socle un plan de communication bien élaboré et organisé ayant un lien de confiance entre les autorités compétentes et les populations à la base. Cela suppose des informations sans équivoque, transparentes, continues, non exclusives, donnant l'assurance que les pouvoirs publics sont à même de gérer la situation dans tous ses aspects et dans l'intérêt de toutes les couches sociales et catégories d'acteurs concernés.

Loin d'exclure les paysans aviculteurs, il est crucial de solliciter leur collaboration dans un processus participatif dans les prises de décision afin de faciliter leur adhésion aux différentes mesures relatives à la gestion efficace de la crise de la grippe aviaire au Bénin. Les messages doivent, tant que faire ce peut, être traduits dans des langues nationales ciblées, et diffusés par les canaux les plus appropriés.

Mais malheureusement, les vendeuses et vendeurs de volailles locales ont dit n'avoir jamais bénéficié d'information sur la grippe aviaire, et ne savent même pas ce que c'est. *« Ils ont tué tous nos poulets et nous ont conduits à la ruine économique. On ne nous a pas interdit l'activité ; on ne nous a informés de quoi que ce soit. Mais on arrête nos poulets avec des fusils partout pour nous intimider. Que nous veulent-ils ces gens-là? »*

Conclusion

La gestion actuelle de la grippe aviaire au Bénin est préoccupante et devrait interpeller les autorités au sommet. La médecine vétérinaire est quand même une science. En tant que telle, tout acte posé par un technicien de ce domaine doit pouvoir être justifié techniquement et répondre à des normes scientifiques. On ne peut pas continuer comme des profanes à exterminer aveuglément les animaux, sans avoir procédé au préalable à des dépistages sérieux devant situer sur le statut sérologique de ces animaux. Tout devrait être mis en œuvre pour avoir une précision sur l'épidémiologie de la grippe aviaire dans le pays (le Bénin). Aussi est-il impérieux de tout mettre en œuvre pour établir la traçabilité de toutes les volailles des élevages déjà contaminés par la grippe aviaire afin de suivre scientifiquement l'évolution de cette épizootie, et sortir des sentiers battus de la navigation à vue.

